



Je souhaite faire un don

en tant que particulier, au profit de l'association CHAMP-CONTRECHAMP

L'association CHAMP-CONTRECHAMP est reconnue d'intérêt général et peut délivrer un reçu fiscal.

66% de votre don peut être ainsi déduit de vos impôts (dans la limite de 20% de votre revenu imposable).

Exemple : si vous faites un don de 40€, votre dépense réelle est de 13,60€ car 26,40€ sont déduits de votre impôt.

Un reçu fiscal vous sera adressé pour la somme correspondant au don.

10€ 20€ 30€ 40€ 50€ 60€

Coût réel après réduction d'impôt : 3,40€ 6,80€ 10,20€ 13,60€ 17,00€ 20,40€

70€ 80€ 90€ 100€ 110€ 120€

Coût réel après réduction d'impôt : 23,80€ 27,20€ 30,60€ 34€ 37,40€ 40,80€

130€ 140€ 150€ 160€ 180€ 190€

Coût réel après réduction d'impôt : 44,20€ 47,60€ 51€ 54,40€ 61,20€ 64,60€



200€ (68€ : coût réel après réduction d'impôt)

A partir de 200€ de don, nous avons le plaisir de vous faire bénéficier :
d'un pass-festival nominatif de 10 séances



300€ (102€ : coût réel après réduction d'impôt)

A partir de 300€ de don, nous avons le plaisir de vous faire bénéficier :
d'un pass-festival nominatif illimité

autre montant ; je verse €

Chaque don, quel que soit son montant, est un soutien à la réalisation du Festival de Lasalle !

BULLETIN D'ADHÉSION 2017

Cette adhésion est valable du 31 janvier 2017 au 31 janvier 2018

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

Adhère à l'association champ-contrechamp pour l'année 2017 et deviens membre de fait de l'association.

Adhésion 20 € / non défiscalisable

Fait à

Le



Signature

Merci de nous retourner ce bulletin signé, accompagné de votre règlement par chèque libellé à l'ordre de :

DOC-cévennes - association champ-contrechamp

58, rue de la Croix / 30460 Lasalle

04 66 60 17 99 / festivaldelasalle@orange.fr / www.doc-cevennes.org